

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue à la salle du conseil, 333, rue Gosford, Inverness, le lundi 14 janvier à 19 h.

Sont présents : M. Richard Marois M. Gervais Pellerin
 M. Marc Champagne M. Jacques Pelchat
 M. Mario Turcotte

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boissonneault, maire.

Est également présente Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2018
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2018
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de décembre 2018
- 6- Courrier
- 7- Rapport de déneigement
- 8- Période de questions
- 9- Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 10- Adoption du règlement 189-2018 sur les usages conditionnels
- 11- Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ
- 12- Demande d'aide financière 2019 du Comité de développement économique d'Inverness (CDEI)
- 13- Demande d'aide financière 2019 du journal Le Tartan
- 14- Appel de candidatures pour les Jeudis en chansons
- 15- Demande de soutien financier au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable
- 16- Vente pour taxes : Autorisation d'envoi d'avis aux propriétaires étant en défaut de paiement
- 17- Programme Emploi d'été Canada (EÉC) 2019
- 18- Embauche animatrice service de garde municipal
- 19- Plan partenaire touristique 2019 (L'Érable Tourisme et Culture)
- 20- Demande d'aide financière 2019 pour le Musée du Bronze
- 21- Demande d'appui pour une subvention pour le Musée du Bronze
- 22- Demande d'aide financière 2019 pour la Résidence Dublin
- 23- Adhésion aux Fleurons du Québec 14^e édition
- 24- Soutien pour la Fête du 175^e d'Inverness (1845-2020)
- 25- Varia
- 26- Période de questions
- 27- Levée de la séance

R-01-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-02-01-2019 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le maire Monsieur Yves Boissonneault soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 ET DES DEUX PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018

R-03-01-2019 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des deux procès-verbaux de la séance du 17 décembre 2018 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2018.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

La secrétaire-trésorière par intérim dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de novembre est de: 159 591.72\$

R-04-01-2019 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT

La directrice générale fait un rapport aux membres du conseil.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de

prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité d'Inverness adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

R-05-01-2019 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la municipalité d'Inverness adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 189-2018 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et que le Conseil peut adopter, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi, un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitué par règlement en vertu de cette même loi;

ATTENDU QUE le CCU est habilité à étudier des dossiers envers lesquels il se prononce et formule des avis à l'attention du conseil municipal, le tout grâce à l'application de règlements à caractère discrétionnaire, comme celui portant sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la municipalité dispose également de plusieurs autres règlements de nature urbanistique, notamment celui portant sur le zonage, et que ce dernier jumelé à un règlement sur les usages conditionnels permet d'interagir en aménagement et développement du territoire sur ledit territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a, depuis le 6 novembre 2013, un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, lequel s'applique en concordance sur le territoire de la municipalité et que ce schéma encadre notamment la construction de nouvelles habitations en zone agricole permanente (zone verte), notamment sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a réalisé un plan de développement de la zone agricole (PDZA) couvrant le territoire de la municipalité, et que ce plan vise un développement et une occupation renouvelée du territoire rural, notamment par l'obtention d'une autorisation sur les demandes à portée collective obtenue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ) le 6 février 2017 pour ce qui concerne la construction d'habitations en zone agricole;

ATTENDU QUE cette autorisation, portée au dossier no 373898 de la CPTAQ, a été intégrée au schéma de la MRC et doit être traduite dans un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la construction d'habitations en vertu de cette décision doit permettre une meilleure occupation du territoire agricole et forestier et ainsi favoriser un développement renouvelé et dynamique du territoire rural, de l'agriculture et de la foresterie, tout en permettant, sous certaines conditions, d'amener des gens dans les rangs sans que leur occupation principale soit l'agriculture;

ATTENDU QUE la municipalité juge qu'il est pertinent de permettre la construction de nouvelles habitations en territoire agricole et forestier conditionnellement à ce qu'elles soient liées à des projets agricoles et/ou forestiers, et qu'une des façons d'arriver à ces fins est par l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent règlement sur les usages conditionnels a été conformément donné le 5 novembre de l'an 2018 à la séance régulière du conseil municipal;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet a été adopté le 5 novembre 2018 été à la séance régulière du conseil municipal;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 189-2018 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

R-06-01-2019 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE le règlement numéro 189-2018 sur les usages conditionnels relatifs à la construction d'habitations soit adopté afin de permettre une meilleure occupation du territoire agricole et forestier et ainsi de favoriser un développement renouvelé et un dynamisme du territoire rural, de l'agriculture et de la foresterie, tout en permettant, sous certaines conditions, d'amener des gens dans les rangs sans que leur occupation principale soit l'agriculture.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 189-2018, soit transmise à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

R-07-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE le conseil procède au renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 au montant de 532.33 \$ taxes incluses au nom de Marie-Pier Pelletier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INVERNESS (CDEI)

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement Économique d'Inverness a pour mission depuis 1995 de promouvoir la vitalité économique, sociale et culturelle d'Inverness par des activités à la mesure des capacités des bénévoles qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE le CDEI projette de mettre en valeur davantage la galerie à ciel ouvert, d'appuyer l'Évènement Bronze, Art & Fusion, de renouveler les

identifications de nom de rues, de créer une exposition sur les familles d'Inverness et de continuer l'entretien des sentiers Les Coulées;

CONSIDÉRANT QUE le CDEI est en charge du programme de l'aide à l'établissement et favorise l'accueil de nouveaux arrivants en offrant des incitatifs avantageux;

CONSIDÉRANT QUE le CDEI demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2019 pour la tenue des projets mentionnés ci-haut;

R-08-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 54 250 \$ pour l'année 2019 au Comité de Développement économique d'Inverness (CDEI) pour la réalisation de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 POUR LE JOURNAL LE TARTAN

CONSIDÉRANT QUE le journal le Tartan demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2019 pour la continuité de leur activité;

R-09-01-2019 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 1 800 \$ pour l'année 2019 au journal le Tartan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- APPEL DE CANDIDATURES POUR JEUDIS EN CHANSONS 2019

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur des jeudis en chanson 2019 invite les municipalités du Centre-du-Québec à déposer leur candidature pour tenir un spectacle dans leur localité cet été.

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est offerte pour un montant de 500\$ si tous les critères sont respectés et que la date limite pour s'inscrire est le 18 janvier 2019.

R-010-01-2019 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness accepte d'envoyer sa candidature et si une aide financière est versée la municipalité s'engage à payer les frais excédentaires de l'activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE le centre de prévention suicide Arthabaska-Érable demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2019 sous forme de don.

R-011-01-2019 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 100 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- VENTE POUR TAXES : AUTORISATION D'ENVOI D'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ÉTANT EN DÉFAUT DE PAIEMENT

R-012-01-2019 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale adjointe / secrétaire trésorière adjointe à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues et leur indiquant que le non-paiement de celles-ci entraînera la mise en vente de leur immeuble par la MRC de l'Érable pour le non-paiement des taxes municipales, selon l'article 1022 du Code Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2019

R-013-01-2019 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE la municipalité d'Inverness accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, emplois d'été pour étudiants.

QUE Madame Laura-Lise Lambert-Dostie, coordonnatrice des loisirs soit mandatée à faire les démarches nécessaires pour bénéficier de ce programme et autorisée au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ce programme.

QUE la municipalité s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- EMBAUCHE ANIMATRICE SERVICE DE GARDE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité offre le service de garde pendant les journées pédagogiques et qu'une personne responsable doit être embauchée;

R-014-01-2019 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE le conseil de la municipalité embauche Mme Miya Samson pour le poste d'animatrice du service de garde selon les termes stipulé dans son contrat de travail tel que précisé avec sa supérieure Mme Laura-Lise Lambert-Dostie, coordonnatrice des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- PLAN PARTENAIRE TOURISTIQUE 2019 (L'ÉRABLE TOURISTIQUE ET CULTURE)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'offre de renouveler son entente au Plan partenaire touristique en collaboration avec la MRC de l'Érable;

R-015-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE le conseil de la municipalité renouvelle son adhésion au Plan partenaire touristique 2019 au montant de 363\$ pour la promotion de trois événements suivants : la galerie à ciel ouvert, le marché public et l'évènement Bronze, Arts & Fusion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 POUR LE MUSÉE DU BRONZE

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bronze demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2019 pour la continuité et l'évolution de leurs activités;

R-016-01-2019 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 7 000 \$ pour l'année 2019 au Musée du Bronze.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- DEMANDE D'APPUI POUR UNE SUBVENTION POUR LE MUSÉE DU BRONZE

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bronze a déposé une demande pour le programme Jeunesse Canada au travail pour une coordonnatrice pour l'exposition permanente et travaillerait du même coup sur l'exposition du 175^e d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le programme subventionne 75% du montant demandé et que des sources telles que le gouvernement municipal peut contribuer;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est octroyée au Musée du Bronze pour le paiement de cette ressource, le Musée demande 500 \$ à la Municipalité pour aider à combler le 25% restant à déboursé qui représente 2 242 \$;

R-017-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE la municipalité d'Inverness accorde 500 \$ au Musée du Bronze s'il obtienne les fonds du programme Jeunesse Canada au travail pour l'embauche d'une coordonnatrice pour les expositions à venir, dont celle du 175^e d'Inverness.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 POUR LA RÉSIDENCE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la résidence Dublin demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2019.

R-018-01-2019 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 226 \$ à la résidence Dublin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 14^e ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de renouveler l'adhésion de la Municipalité au programme des Fleurons du Québec pour un plan triennal de 2019 à 2021;

R-019-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE la Municipalité d'Inverness accepte le paiement du renouvellement au programme les Fleurons du Québec au coût de 299 \$ (sans taxes) par année selon le plan triennal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- SOUTIEN POUR LA FÊTE DU 175^e D'INVERNESS (1845-2020)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness célébrera son 175^e anniversaire de création en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement Économique d'Inverness (CDEI) sera en charge de l'organisation des festivités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness souhaite s'impliquer activement dans le projet;

R-020-01-2019 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE la Municipalité d'Inverness accepte d'appuyer le CDEI dans ses démarches de façon monétaire, et ce à concurrence de 10% du montant de la subvention demandée pour un maximum de 10 000\$. La municipalité s'engage aussi administrativement pour la planification, l'organisation des festivités du 175^e de la municipalité d'Inverness.

QUE la Municipalité d'Inverness consent accorder 50 heures de travail qui peut être majoré au besoin à la coordonnatrice des loisirs et du développement local dans le cadre du projet de célébration.

QUE la Municipalité d'Inverness s'engage à mettre à leur disposition ses locaux, équipements et matériels nécessaires pour la réalisation des activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- VARIA

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

27- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-021-01-2019 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 42.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim